

R
r s

Le Mêlé sur Sarthe,
Orne

31 Mai 2026



2026



ORN



d

Mot du Président

Règlement

Localisation & Accès

Le parcours

Horaires & Catégories

Stationnement & Hébergement

Restauration

Contact

D P A A d

Président Comité FSGT Orne



C'est avec un immense plaisir et une grande fierté que nous vous souhaitons la bienvenue au Mêle-sur-Sarthe, à l'occasion du Championnat Inter-Régional FSGT, ce 31 mai 2026.

Nous sommes honorés d'accueillir aujourd'hui des coureuses et des coureurs venus de nombreuses régions, réunis par une même passion : le cyclisme, dans ce qu'il a de plus exigeant, de plus convivial et de plus authentique.

Le choix du Mêle-sur-Sarthe et plus largement du département de l'Orne pour accueillir cette épreuve n'est pas un hasard. Notre territoire offre un patrimoine naturel exceptionnel, particulièrement propice à la pratique du vélo, qu'elle soit de loisir ou de compétition. Un terrain de jeu idéal pour le cyclisme, apprécié autant pour la performance sportive que pour le plaisir de rouler au cœur de la nature.

Ce championnat est aussi l'occasion de mettre en lumière un territoire accueillant, rural et dynamique, attaché aux valeurs du sport populaire portées par la FSGT : le partage, l'engagement bénévole, le respect et l'accessibilité à toutes et à tous.

Je tiens à saluer chaleureusement le travail des organisateurs, des clubs, des bénévoles, ainsi que l'ensemble des partenaires et des collectivités, sans qui cet événement ne pourrait voir le jour. Leur investissement permet à ce championnat de se dérouler dans les meilleures conditions, en toute sécurité.

Bonne course à toutes et tous,

Gérard BANSARD

- Article 1 : Ce championnat est réservé aux licenciés FSGT ayant **participé à un minimum de 4 épreuves avant le 24 Mai 2026.**
- Article 2 : Les engagements devront parvenir avant le 23 Mai 2026 accompagnés du règlement de **7.00€ par coureur merci de régler par chèque, à l'ordre du comité Sarthe, à Raynaud Xavier 10 rue des lilas 72650 la Chapelle saint Aubin ,Il ne sera accepté aucun engagement sur place.**
- Article 3 : Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur le circuit, à l'entraînement comme en compétition. En ce qui concerne le matériel, se référer à la charte fédérale.
- Article 4 : Les braquets pour les minimes seront contrôlés avant le départ et après l'arrivée.
- Article 5 : Le dépannage est autorisé sur tout le circuit, à droite de la chaussée. Pas de dépannage avec véhicule d'assistance.
- Article 6 : Le ravitaillement sera autorisé sur l'ensemble du circuit à l'exception des 500m de part et d'autre de la ligne d'arrivée. Le passage du bidon se fera à droite de la chaussée par piéton.
- Article 7 : Les dossards seront à retirer à la salle des fêtes de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 14h15 sur présentation de la licence en règle ainsi que d'une pièce d'identité.
- Article 8 : L'appel des coureurs se fera sur la ligne de départ, 10 minutes avant le départ.
- Article 9 : Tout coureur doublé ne devra en aucun cas prendre les roues des groupes le dépassant sous peine d'élimination immédiate. Il sera arrêté au dernier tour et classé suivant son ordre de passage sur la ligne.
- Article 10 : Pour les premiers de chaque catégorie 1-2-3-4-5-cadets-minimes et féminines, il sera remis un maillot, un trophée et une gerbe. Pour les 2ème et 3ème, il sera remis un trophée et une gerbe. Les coureurs absents ne seront pas récompensés.
Pour prétendre aux maillots : il faut 3 coureurs par catégories au départ de la course
- Article 11 : En fonction des engagés, l'organisateur se réserve le droit de regrouper certaines catégories

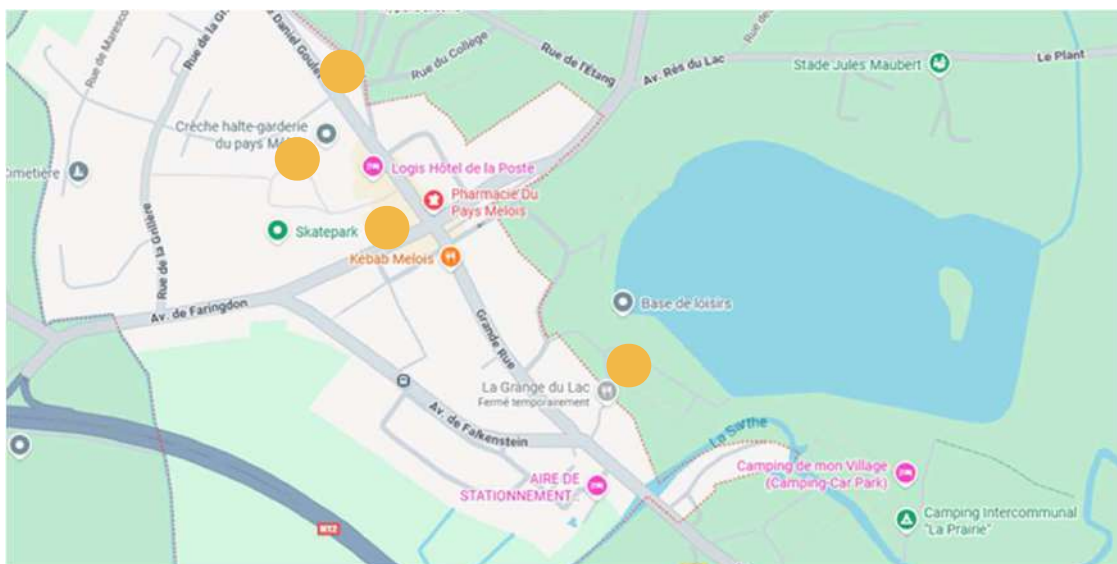
A

A d

Rue de Libcany + Place du
Général de Gaulle

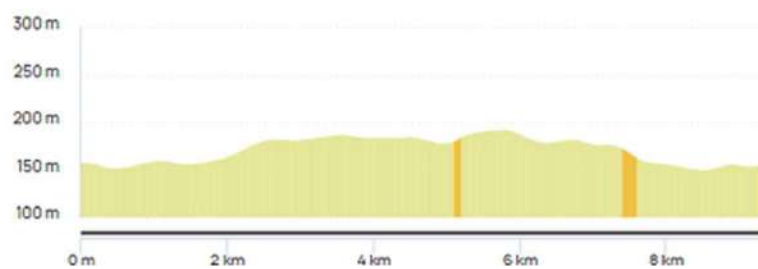
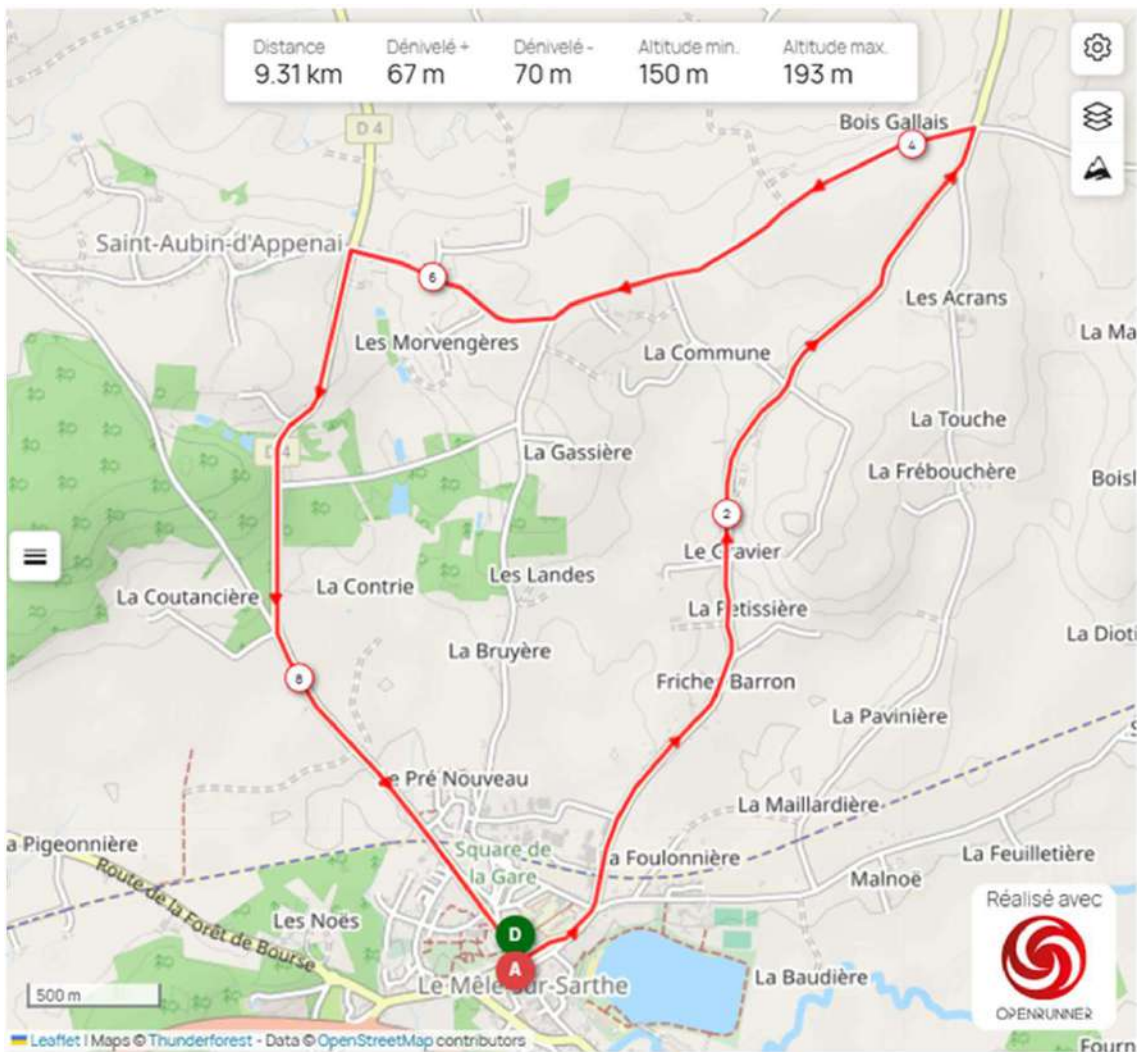


- P1 : Place du Général de Gaulle (VL)
- P2 : Parking pôle de santé – Rue Daniel Goulet (VL)
- P3 : Parking Pôle Intercommunal – Gymnase (VL)
- P4 : Parking Lac – Base de Loisir (VL + Camping-Car)



R

d



6

R

- ·9h00 : Remise des dossards pour les courses du matin
- ·9h30 : Accueil signaleurs (matin)
- ·12H00-13h30 : Repas
- ·13h30 : Remise des dossards pour les course de l'après-midi, et accueil signaleurs (après-midi)
- ·18h00 : Remise des récompenses et pot de l'amitié

R

Horaire	Catégorie	Nombre de tours	Distance à parcourir
10h30	4	7	65km
10h32	Cadet	7	65km
10h34	5	6	56km
10h36	Minimes - Cadettes	3	37km
10h38	Féminines	6	56km
14h30	1 et 2	9	84km
14h32	3	8	74km
14h33	6	5	46km

6

Exemple de logements à proximité, vérifier disponibilité auprès du prestataire

- Camping du Pays Mélois - 06 46 15 15 53
- Hôtel de la Poste - 02 33 81 18 00
- Gîte Le Pigeonnier - 02 33 28 07 00
- Les gîtes d'Eric et Roselyne - 06 13 37 49 18
- L'annexe - 06 09 02 44 94

Alençon (20min) :

- B&B Hotel Alençon Nord
- Hotel Ibis Alençon Centre
- hôtel INN Design Alençon Nord
- Brit Hôtel Alençon Sud

Formule Repas - Midi sur réservation (12€)

Galettes saucisses
Frites
Eau
Crêpe

Gérée par l'association Un geste Un rêve Un sourire

d

Le dispositif de sécurité mis en place pour le Championnat interrégional de cyclisme FSGT du 31 mai 2026 à Le Mêle-sur-Sarthe a été conçu afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve et la sécurité de l'ensemble des participants et du public.

Un total de 22 signaleurs sera réparti sur l'ensemble du circuit. Leur rôle sera d'assurer la sécurisation des intersections, de réguler la circulation et de veiller au respect des consignes de sécurité par les usagers de la route et les spectateurs.

Le dispositif de premiers secours sera assuré par trois secouristes bénévoles titulaires du PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1), présents sur site pour intervenir rapidement en cas de besoin.

En complément, une équipe de la Protection Civile sera mobilisée avec une ambulance et un équipage de quatre intervenants qualifiés. Cette présence permettra une prise en charge rapide et adaptée en cas d'accident, ainsi qu'une éventuelle évacuation vers un centre hospitalier si nécessaire.

L'ensemble de ces moyens humains et matériels vise à offrir un encadrement sécurisé et réactif, indispensable au bon déroulement de cette manifestation sportive.

Pour le règlement des inscriptions et des formules repas via virement bancaire voici le RIB à utiliser :



Relevé d'Identité Caisse d'Épargne

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc.).
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

11425	00200	08043798657	28	CE NORMANDIE
<i>c/étab</i>	<i>c/guichet</i>	<i>n/compte</i>	<i>c/rice</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	1142	5002	0008	0437	9865	728
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	E	P	A	F	R	P	P	1	4	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

DAMIGNY
14 RUE DU PRINTEMPS
61250 DAMIGNY
TEL : 02.33.29.37.55

Intitulé du compte FSGT ORNE COMITE DIRECTEUR
MAISON DEPARTEMENTALE DES SPORTS
61 B AVENUE DE BASINGSTOKE
61000 ALENCON

R



Responsable organisation

Clément HERMENIER – 06 17 96 48 21
cleml@outlook.fr

Responsable Sécurité

Guillaume FOUIN – 06 99 41 02 43
fsgtorne@gmail.com

Responsable Engagements

Guillaume FOUIN – 06 99 41 02 43
fsgtorne@gmail.com



ORNE

Maison Départementale des Sports
61bis, Avenue de Basingstoke
61000 Alençon

02 33 80 27 48 - fsgtorne@gmail.com